

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers absents : 1

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, RIVOIRE Nadège, ROBIN Christine, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémouhêac donne procuration à Isabelle Baas

Date de convocation : 31 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Christine Chaprier

**Objet : Taux des 3 taxes**

Mme la Maire rappelle que les taux des taxes 2022 :

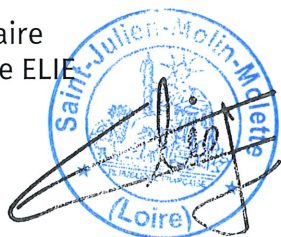
- TFB (Taxe Foncière bâti) communale : 35,00 %
- TFNB (Taxe foncière non-bâti) communale : 39,60 %
- TH (Taxe habitation résidence secondaire) : 10,21 %

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE que les taxes 2022 restent inchangées soit :

- TFB (Taxe Foncière bâti) communale : 35,00 %
- TFNB (Taxe foncière non-bâti) communale : 39,60 %
- TH (Taxe habitation résidence secondaire) : 10,21 %

La Maire  
Céline ELIE



La secrétaire de séance  
Marie-Christine Chaprier